Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 022-212203426-20260616-0206202611-DE

Mairie de Trébédan

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION N° 02/06/2026/11
Conseil Municipal ordinaire
Séance du 16 juin 2026
18h30

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de TREBEDAN légalement convoqué, s'est réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la présidence de M. Didier IBAGNE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :
IBAGNE Didier, PAUTHONNIER Eddy, BLANCHARD Ludivine, Filipe DE ALMEIDA NETO, Céleste DE ALMEIDA NETO, ABOAF Aurore, Policarpo MENDES RIBEIRO, Mélanie VAUTIER, Ghislaine de SALINS

Absents excusés : LAMY Didier Thibault MARCHADIER

Secrétaire de Séance : Eddy PAUTHONNIER

Conseillers en exercice : 11 - Conseillers présents : 9 – Votants : 9

PLUIH AVIS DU CONSEIL

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la réunion du 4 juin 2026 concernant la révision PLUI n°6 Trébédan

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable avec réserve sur la parcelle B 182.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous/Préfecture

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du conseil municipal de Trébédan
Fait à Trébédan le 16 juin 2026
Le Maire,
Didier IBAGNE

Le secrétaire de séance
Eddy PAUTHONNIER